



Conseil économique et social

Distr. générale
16 mai 2011
Français
Original : anglais

Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Déclaration de la Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration qui suit, qui est distribuée conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2011/100.



Déclaration*

Les activités éducatives dans les établissements d'enseignement supérieur reposent sur le principe de la liberté intellectuelle et scientifique dans une société libre et démocratique. Il existe des organisations qui bafouent ces principes et les fragilisent lorsque les étudiants n'ont pas marqué leur accord en pleine connaissance de cause et ne connaissent pas les buts ultimes de l'organisation, alors que des objectifs déterminants pour leur vie sont fixés. Il est important de s'attaquer aux problèmes sérieux liés à la manière dont ces groupes infiltrent les établissements d'enseignement partout au monde et les fragilisent.

Après un contact direct pendant plus de 30 ans avec des étudiants de l'université et de l'enseignement secondaire et avec leur famille, il est apparu très clairement qu'il existe, chez certaines sectes ou organisations similaires, des profils constants et répétés qui suscitent la série de préoccupations décrites ci après. La question du consentement en pleine connaissance de cause et de la représentation exacte des choses lors de la présentation est vitale par rapport à la prise de décisions et à une évaluation judicieuse, d'autant plus que certaines sectes se cachent derrière des noms d'emprunt ou des activités déguisées qui dissimulent les intentions réelles qui se cachent derrière les objectifs déclarés du groupe.

Beaucoup d'étudiants universitaires, et même des étudiants étrangers, sont particulièrement vulnérables au recrutement par des sectes ou des organisations similaires parce qu'ils sont aux prises avec des problèmes d'indépendance, de nouvelles responsabilités, de choix de nouvelles relations et d'adaptation à de nouveaux environnements, et qu'ils sont inquiets au sujet de leur avenir. Il a été observé régulièrement que les étudiants qui commencent à fréquenter des sectes subissent des modifications induites de leur personnalité, voient leur parcours scolaire et leur situation financière mis en péril et se détournent de leur famille, de leurs amis et de leurs relations de toujours. Ils se voient privés des choses mêmes que les établissements d'enseignement supérieur ont pour but d'encourager : la liberté de pensée, le développement intellectuel et l'individualisation.

On compte de plus en plus, partout dans le monde, des universités qui ont interdit ou réglementé les organisations assimilables à des sectes dont il a été prouvé qu'elles ont causé des dommages physiques, psychologiques ou émotionnels aux étudiants, qui interfèrent fondamentalement avec la mission éducative de l'établissement et/ou qui enfreignent les politiques de l'établissement ou les lois en vigueur dans le pays. Le nombre d'étudiants concernés peut varier d'un campus à l'autre, mais ils ont un facteur en commun : les dégâts peuvent être graves. Une éducation de qualité et des publications appropriées comptent parmi les outils principaux qui permettent d'éviter ces dommages pour les étudiants. Les experts qui ont affaire à ces problèmes indiquent tous que l'éducation des étudiants contribue à résoudre les problèmes de recrutement et de maintien dans la secte par des moyens fallacieux. Certains experts de la question ont mis au point des modèles à suivre par les établissements, s'agissant d'éduquer les étudiants depuis leur entrée jusqu'à leur diplôme.

Il faut que les politiques des professionnels du campus concernant le recrutement d'étudiants et les conséquences du non-respect de ces politiques soient claires. Les procédures d'introduction de plaintes doivent être affichées dans des endroits facilement accessibles aux étudiants. Les groupes identifiés dans ces plaintes doivent être cités nommément et des registres doivent être tenus. Tout ce

programme doit être évalué pour en vérifier la conformité avec les lois en vigueur et avec les politiques de l'établissement. Un rapport annuel doit être établi qui rend compte des plaintes reçues et des mesures qui ont été prises.
